RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01157
Numéro SIREN : 378 741 722
Nom ou dénomination : ABEILLE EPARGNE RETRAITE

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2023 sous le numéro de dépôt 40635

Pour extrait certifié conforme



Denis BOURGEOIS
Directeur Général

**ABEILLE EPARGNE RETRAITE**
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
Entreprise régie par le Code des assurances
Capital social de 553.879.451,00 euros
Siège social : 70 avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes
378 741 722 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**
**DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Le dix-huit septembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») s'est réuni au 80 avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes et par voie de visioconférence, sur convocation de son Président.

[…]

9. **Constatation de la démission du Directeur Général Délégué et nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué en remplacement**

Le Président donne la parole à Orsolya HEGEDUS, Directrice Juridique, qui informe les membres du Conseil de la démission de Raphaël QUARELLO de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société depuis le 4 juillet dernier.

Le Président propose alors au Conseil, sur proposition du Directeur Général et après avis favorable du Comité des Rémunérations et des Sélections en date du 12 septembre 2023, de nommer aux fonctions de Directeur Général Délégué, Monsieur Renaud CELIE.

**Décision :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité,**

- **prend acte de la démission de Raphaël QUARELLO de ses fonctions de Directeur Général Délégué à compter du 4 juillet 2023,**
- **décide, sur proposition du Directeur Général et après avis favorable du Comité des Rémunérations et des Sélections, de nommer à compter de ce jour Renaud CELIE en qualité de Directeur Général Délégué, pour la durée du mandat du Directeur Général, Denis BOURGEOIS. Etant toutefois précisé qu'au cas où, pour quelque cause que ce soit, Denis BOURGEOIS venait à cesser ses fonctions de Directeur Général, Renaud CELIE conserverait ses fonctions de Directeur Général Délégué jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.**
- **rappelle que Renaud CELIE disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général,**
- **décide que Renaud CELIE ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Directeur Général Délégué et qu'il aura toutefois droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de l'exécution de son mandat, sur présentation de justificatifs.**

Renaud CELIE a, au préalable, indiqué qu'il acceptait les fonctions qui lui seront conférées et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper.

[…]

---

**FIN DE L'EXTRAIT**



Classification : Interne